

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00339

Numéro SIREN : 817 964 729

Nom ou dénomination : LA CABANE DE LULU

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt 22522



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SASU LA CABANE DE LULU			68 RUE AUREL CHAZEAU		
SIRET	8	1	7	9	6
	4	7	2	9	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: Tribunal de commerce de Bordeaux

29 OCT. 2018

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	<input checked="" type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	28 776		
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.Impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.Impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CAGIR 12 BLD ANTOINE GAUTIER CS 81689 33000 BORDEAUX CEDEX Tél: 05.57.01.57.01	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 06/03/2018 Qualité et nom du signataire: Président directeur général Signature: LURINE Franck
Tél:	Lieu: ST MEDARD EN JALLES

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation annuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Comptes approuvés par
P'AGO du 29/06/2018
FL

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	23 668	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	23 668			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)		23 668

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M LURINE Franck Président 44 Route de l'Océan 33480 SAINTE HELENE	3 000	2017	38 270				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	91 600	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

DUADRATUS informatique

FL

Désignation de l'entreprise SASU LA CABANE DE LULU Néant *

Adresse de l'entreprise 68 RUE AUREL CHAZEAU 33160 ST MEDARD EN JALLES

Numéro SIRET *

8	1	7	9	6	4	7	2	9	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	135 000	012	135 000	135 000		
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	31 598	030	12 972	18 626	27 778	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	166 598	048	12 972	153 626	162 778	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	811	052		811	2 309	
	Marchandises *	060	16 275	062		16 275	12 713	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 230	070		2 230	
		Autres * (3)	072	7 953	074		7 953	343
	Valeurs mobilières de placement	080	12 750	082		12 750	12 750	
	Disponibilités	084	77 519	086		77 519	60 138	
	Charges constatées d'avance *	092	2 479	094		2 479	1 934	
	Total II		096	120 017	098		120 017	90 186
	Total général (I+II)		110	286 616	112	12 972	273 644	252 964

		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		300				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		16 544				
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		28 148	40 512			
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		47 991	43 512		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		103 696	122 983			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		55 281	52 780			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	5	66 676	33 690			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176		225 652	209 453			
Total général (I + II + III)		180		273 644	252 964			

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	7 167

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU LA CABANE DE LULU

Néant * | *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
		13	1	1	2	2	0	1	7	13	1	1	2	2	0	1	6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209												
		dont export et livraisons intracommunautaires																
	Production vendue	biens				215												
		services *				217												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production immobilisée *																	
	Subventions d'exploitation reçues																	
	Autres produits																	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																
Variation de stock (marchandises) *																		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																		
Autres charges externes * :		dont crédit bail :																
		- mobilier		6	993													
		- immobilier																
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243														
						2	883											
Rémunérations du personnel *																		
Charges sociales (cf. renvoi 380)																		
Dotations aux amortissements *																		
Dotations aux provisions																		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259															
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260															
Total des charges d'exploitation (II)																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																	
	Produits exceptionnels (IV)																	
	Charges financières (V)																	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347														
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348														
Impôts sur les bénéfices *																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
	Provisions non déductibles *																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247																
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249															
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986																
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987															
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)																	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981																
Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989																
Divers dont ZFA (44 quinquies)	345																	
Investissements outre-mer		344																
Crédance due au report en arrière du déficit		346																
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																

FL

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	135 000	402		404		406	135 000		135 000		
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 098	442		444		446	12 098		12 098		
	Installations générales agencements divers	450	11 500	452		454		456	11 500		11 500		
	Matériel de transport	460	4 000	462		464	4 000	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	8 000	472		474		476	8 000		8 000		
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	170 598	492		494	4 000	496	166 598		166 598		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 221	532	3 221	534		536	6 442		6 442		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 645	542	1 645	544		546	3 290		3 290		
	Matériel de transport	550	1 334	552	348	554	1 682	556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 620	562	1 620	564		566	3 240		3 240		
TOTAL		570	7 820	572	6 834	574	1 682	576	12 972		12 972		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	JUMPY TOLE CK-820-												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1	4 000	1 682	2 318	7 167	4 849								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	4 000	580	1 682	582	2 318	584	7 167	586	4 849	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations		590		583		594		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
TOTAL									596	4 849	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 033
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	33 902
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTIS Informatique

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LA CABANE DE LULU				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		
				1	2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	690 634	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	2 000	
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	692 634	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	458 044	
Variation négative des stocks				145	1 498	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	38 272	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	7 487	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	506 781	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	185 853
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	185 853	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	690 634	Effectifs au sens de la CVAE *		
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				376	3	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

CVAE/AC/TS Informations

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

FL

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 273 643.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 690 634.42 Euros et dégageant un bénéfice de 28 147.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 733 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	135 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 098		
Installations générales agencements aménagements divers	11 500		
Matériel de transport	4 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 000		
TOTAL	35 598		
TOTAL GENERAL	170 598		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			135 000	135 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 098	12 098
Installations générales agencements aménagements divers			11 500	11 500
Matériel de transport		4 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 000	8 000
TOTAL		4 000	31 598	31 598
TOTAL GENERAL		4 000	166 598	166 598

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 221	3 221		6 442
Installations générales agencements aménagements divers	1 645	1 645		3 290
Matériel de transport	1 334	348	1 682	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 620	1 620		3 240
TOTAL	7 820	6 834	1 682	12 972
TOTAL GENERAL	7 820	6 834	1 682	12 972

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 221				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 645				
Matériel de transport	348				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 620				
TOTAL	6 834				
TOTAL GENERAL	6 834				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 230	2 230	
Impôts sur les bénéfices	7 479	7 479	
Taxe sur la valeur ajoutée	141	141	
Divers état et autres collectivités publiques	333	333	
Charges constatées d'avance	2 479	2 479	
TOTAL	12 662	12 662	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	104	104		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	103 593	103 593		
Fournisseurs et comptes rattachés	55 281	55 281		
Personnel et comptes rattachés	16 596	16 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 002	18 002		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 181	4 181		
Autres impôts taxes et assimilés	3 792	3 792		
Groupe et associés	23 673	23 673		
Autres dettes	432	432		
TOTAL	225 652	225 652		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 169			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		3 000		3 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce La Cabane	128 000			128 000	
Droit d'entrée SCI Piicot	7 000			7 000	
Total	135 000			135 000	

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	104
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76
Dettes fiscales et sociales	17 064
Autres dettes	432
Total	17 675

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 479
Total	2 479

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				22 799	22 799
Redevances payées					
- exercice				7 038	7 038
Total				7 038	7 038
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				4 249	4 249
- entre 1 et 5 ans				14 518	14 518
Total				18 767	18 767
Montant en charge sur l'exercice				6 993	6 993

LA CABANE DE LULU
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 68 rue Aurel Chazeau
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
817 964 729 R.C.S. Bordeaux

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur LURINE Franck, associé unique et Président de la Société LA CABANE DE LULU, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31/12/2017 a été marqué par :

Il s'agit du deuxième exercice de notre société faisant suite au rachat du fonds de commerce de M. Lurine Franck. Notre chiffre d'affaires a progressé de 60 k€ et notre taux de marge brute de 1 point ce qui nous a permis d'accroître la marge brute en volume de 26 k€. Dans un même temps nous avons bien maîtrisé l'évolution de nos autres postes d'achats et charges externes et malgré l'accroissement de notre masse salariale (nouvelle embauche et augmentation de la rémunération du Président) nous clôturons cet exercice avec un résultat bénéficiaire de 28 148 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de notre prochain exercice nous pensons confirmer la poursuite du développement de notre chiffre d'affaires et de la rentabilité de notre société.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

A

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 690 634,42 euros (contre 630 124,35 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 9,60 %;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 693 178,67 euros (contre 631 762,49 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 9,72 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 663 623,70 euros (contre 580 334,17 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 14,35 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 29 554,97 euros (contre 51 428,32 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -42,53 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 95 386,92 euros contre 58 305,46 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 63,60 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 113,16 euros contre 30 740,81 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 36,99 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 3 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 135,08 euros contre -2 535,79 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 27 419,89 euros contre 48 892,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,92 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 5043,67 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 4 316 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 147,56 euros (contre un bénéfice de 40 511,53 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -30,52 %.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 273 643,54 euros contre 252 964,44 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,17 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 147,56 euros est affecté de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 28 147,56 euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 11 604,56 euros

Dividendes :

FL

A titre de dividende 16 543.00 euros

Totaux 28 147,56 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 5,51 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 juin 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	23 668.00 €		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

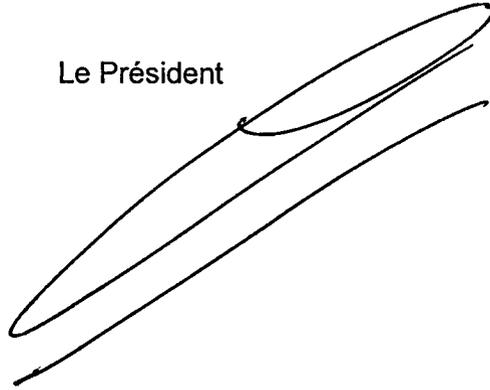
En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

1) Monsieur LURINE Franck est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré, ouvert dans les livres comptables, et dont le montant à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 5.41Euros.

FL

2) Monsieur LURINE Franck à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Président la somme de 38 270 euros soit 3 189 euros de rémunération brute mensuelle depuis le 01/01/2017.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, elongated shape.

FL

LA CABANE DE LULU
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 68 rue Aurel Chazeau
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
817 964 729 R.C.S. Bordeaux

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt neuf juin, au siège social.

Monsieur LURINE Franck, demeurant 44 route de l'Océan 33480 SAINTE-HELENE France.

Associé unique de la Société LA CABANE DE LULU.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur LURINE Franck a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 28 147,56 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

FL

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 147,56 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 28 147,56 euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 11 604,56 euros

Dividendes :

A titre de dividende 16 543.00 euros

Totaux 28 147,56 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 5,51 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 juin 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	23 668.00 €		

TROISIÈME DECISION

FL

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé :

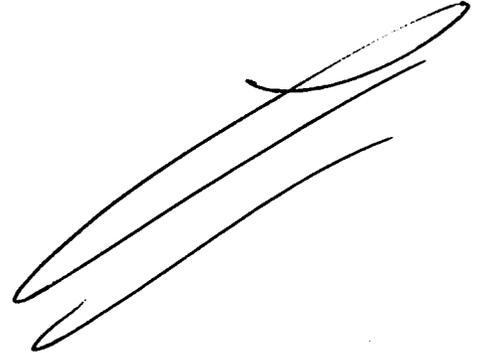
1) Monsieur LURINE Franck est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré, ouvert dans les livres comptables, et dont le montant à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 5.41Euros.

2) Monsieur LURINE Franck à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Président la somme de 38 270 euros soit 3 189 euros de rémunération brute mensuelle depuis le 01/01/2017.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes.

LA CABANE DE LULU
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 68 rue Aurel Chazeau
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
817 964 729 R.C.S. Bordeaux

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
2017

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 147,56 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 28 147,56 euros

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit 11 604,56 euros

Dividendes :

A titre de dividende 16 543,00 euros

Totaux 28 147,56 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 5,51 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 juin 2018.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

FL

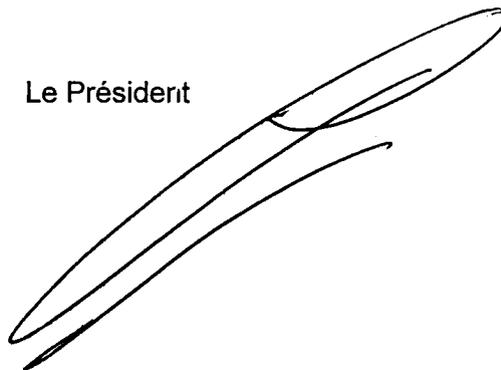
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

1) Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	23 668.00 €		

Pour copie certifiée conforme

Le Président



FL

LA CABANE DE LULU
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 68 rue Aurel Chazeau
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
817 964 729 R.C.S. Bordeaux

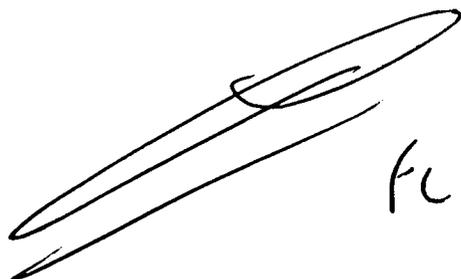
LISTE DES DIVIDENDES VERSES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

- Montant global des dividendes : 16 543 euros
- Nombre de titres : 3 000
- Montant des dividendes par titre : 5,51 euros

Bénéficiaire	Nombre de titres	Dividende
Monsieur LURINE Franck 44 route de l'Océan 33480 SAINTE-HELENE France	3000	16 543 euros bruts soit 11 580 euros nets
Total	3 000	16 543 euros bruts soit 11 580 euros nets



FL